



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française - Département de la Haute-Garonne - Arrondissement de MURET

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 du mois de mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Longages dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absent ayant donné pouvoir	Absent	Date de la convocation
23	20	3	0	23/03/2026

D2026-19

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Vivien BENTAJOU, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurent CERON, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Stéphanie MINETTI, Nageotte LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Johan ALBERT.

Pouvoirs : Alexandra COSTES donne procuration à Pierre DELMAS. Corinne LONGUET donne procuration à Jérémy RACIONERO ; Gilles ADOLPHE donne procuration à Jean-Louis EYCHENNE.

Secrétaire de séance : Odette PONS

OBJET : L'ELECTION DE 2 DELEGUES TITULAIRES A LA COMMISSION TERRITORIALE DU SDEHG DE HAUTE GARONNE

Le maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un Comité Syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 Commissions Territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 Commissions Territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

Chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la Commission Territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 Commissions Territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au Comité Syndical.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux articles L5211-7, L5212-7, L5212-8 et L.5711-1 du CGCT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, de 2 délégués auprès de ladite Commission Territoriale.

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder au scrutin secret.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT.

L'assemblée, à l'unanimité, décide le vote à main levée.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Sont candidats en tant que délégués titulaires : Monsieur Patrick RASSINEUX

Sont candidats en tant que délégués suppléants : Monsieur Jean-Louis EYCHENNE

RESULTATS au 1^{er} tour :

- a. Nombre de votants : 23
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (= a - b - c) : 23
- e. Majorité absolue : 12

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Monsieur Patrick RASSINEUX	23
Monsieur Jean-Louis EYCHENNE	23

À l'issue du vote, les 2 délégués élus par le conseil municipal à l'unanimité pour siéger à la Commission Territoriale de Carbonne Rieux Montesquieu Volvestre du SDEHG de Haute Garonne :

- Désigne comme représentant titulaire : Monsieur Patrick RASSINEUX
- Désigne comme représentant suppléant : Monsieur Jean-Louis EYCHENNE
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires.

Le maire est chargé de transmettre le présent procès-verbal aux services préfectoraux et de communiquer également ce document aux services du SDEHG accompagné des coordonnées des 2 délégués élus afin que ceux-ci puissent être convoqués à la réunion d'installation de la Commission Territoriale.

Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

N° 2026-05 SLO

ID : 031-213103039-20260327-D2026_19-DE

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Certifié exécutoire par le Maire

Notifié le 30/03/2026

Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30/03/2026

Et l'acquittement reçu sous le numéro de certificat : cf. en haut à droite de la délibération

Et de la publication le 30/03/2026

Fait en mairie de Longages, le 27/03/2026

Le Maire

Jean-Michel DALLARD



Le Secrétaire de séance

Odette PONS



Affiché en Mairie le 30/03/2026

Jusqu'au 30/04/2026

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Effectif légal du conseil municipal :

Nombre de conseillers en exercice :



COMMUNE de LONGAGES

PROCÈS-VERBAL

DE L'ELECTION DE 2 DELEGUES TITULAIRES A LA COMMISSION TERRITORIALE DU SDEHG DE HAUTE GARONNE

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois de mars à 20h30, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Longages, sous la présidence de M. Jean-Michel DALLARD, maire.

Présents : Jean-Michel DALLARD, Odette PONS, Jean-Louis EYCHENNE, Vivien BENTAJOU, Arlette ROUMY, Florian CASTILLE, Laurent CERON, Laurence COUTENCEAU, Pierre DELMAS, Corinne DELHOM, Didier BLANC, Valérie LAGARDE, François COT, Stéphanie MINETTI, Nagette LIGOT, Patrick RASSINEUX, Marie-France REY, Aurélie RIGAIL, Jérémy RACIONERO, Johan ALBERT.

Pouvoirs : Alexandra COSTES donne procuration à Pierre DELMAS. Corinne LONGUET donne procuration à Jérémy RACIONERO ; Gilles ADOLPHE donne procuration à Jean-Louis EYCHENNE.

Secrétaire de séance : Odette PONS

Le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un Comité Syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 Commissions Territoriales réparties géographiquement sur le département.

Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 Commissions Territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

Chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, 2 délégués à la Commission Territoriale du SDEHG dont il relève (Carbonne Rieux Montesquieu Volvestre). Les 52 Commissions Territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au Comité Syndical.

Le Maire indique que la commune relève de la Commission Territoriale de Carbonne Rieux Montesquieu Volvestre.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux articles L5211-7, L5212-7, L5212-8 et L.5711-1 du CGCT, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, de 2 délégués auprès de ladite Commission Territoriale.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués comme l'autorise l'article L5211-7 du CGCT.

- a. Nombre de votants : 23
- b. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (= a - b - c) : 23
- e. Majorité absolue : 12

Indiquer les nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Patrick RASSINEUX	23
Jean-Louis EYCHENNE	23

Les 2 délégués élus par le conseil municipal pour siéger à la Commission Territoriale du SDEHG de Haute Garonne sont :

- M. Patrick RASSINEUX
- M. EYCHENNE Jean-Louis
-

Le maire est chargé de transmettre le présent procès-verbal aux services préfectoraux et de communiquer également ce document aux services du SDEHG accompagné des coordonnées des 2 délégués élus afin que ceux-ci puissent être convoqués à la réunion d'installation de la Commission Territoriale.

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 27/03/2026, à .21h00, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire, le secrétaire et les assesseurs.

 Signature du maire :	Signature du secrétaire de séance :
Signature des assesseurs :	